Objet : Budget 2023

Voorwerp : Begroting 2023

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 8 novembre 2022

1 Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter le **budget 2023** du C.P.A.S. Ce rapport présente tout d'abord, le budget global d'exploitation du C.P.A.S. Il passe ensuite en revue le budget d'exploitation de chacun des six départements (Action Sociale, Emploi et Formation, Economie Sociale et Durable, Etablissements et Soins Médicaux, Patrimoine Immobilier et les Départements Généraux) et aborde enfin, le budget d'investissement en analysant succinctement les investissements et leur mode de financement.

Ce budget 2023 intègre les mesures et éléments suivants :

- au niveau des **salaires**, nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2023, les indexations 2022 (à savoir, celles obtenues en février, avril, juin et septembre ainsi que celle prévue en décembre 2022). Ce budget tient également compte de l'index prévu en février 2023. Les deux autres index annoncés pour 2023 ne sont pas intégrés dans ce budget et feront, en accord avec la Ville, l'objet d'une modification budgétaire courant 2023;
- nous avons également pris en compte au niveau de la budgétisation des **dépenses de personnel,** un pourcentage de **non réalisation de ces budgets** pour un montant de 2 millions d'euros traduisant les périodes de latence entre le départ d'un agent et son remplacement, le délais nécessaire pour recruter un agent, les absences de longue durée non rémunérées et non remplacées, les interruptions de carrière,...;
- au niveau des **aides barémiques (RI et ERI)**, nous avons tenu compte et répercuté sur toute l'année 2023 les augmentations barémiques et indexations 2022 (y compris celle annoncée pour novembre 2022). Sont également incluses dans ce budget, l'augmentation structurelle des aides de 2,6875 % à partir de janvier 2023 ainsi que l'indexation des aides prévue en janvier 2023. Les estimations budgétaires en matière d'aides se sont basées sur le trend observé au cours du 1° semestre 2022 comme stipulé dans la circulaire budgétaire;

Ce budget 2023 intègre également la **reprise du personnel et des activités de l'association chapitre XII Renobru** au sein du CPAS ainsi que la **continuité et le développement de divers projets** tels :

- les projets de lutte contre la pauvreté et d'accompagnement spécifique de nos publics ;
- la continuité des projets salles d'étude, Miriam, Mado, Roms,…;
- l'accomplissement d'une mission de contrôle interne et de maitrise de risque;
- l'exécution du plan logements;
- la poursuite d'un audit énergétique et la continuité de travaux de rénovation en vue d'améliorer les performances énergétiques de notre patrimoine public et privé;
- l'accompagnement et la formation des agents sous contrat art 60;
- la réorganisation et la modernisation du CPAS ;

Ce budget tient également compte :

- des mesures de **responsabilisation** des pouvoirs publics en matière de **pension** (22,5 M) et de la signature de la convention annuelle avec les hôpitaux (15,1 M). Pour information, en 2023, nous devrons supporter à la fois le solde du montant du facteur de responsabilisation 2022 ainsi que l'entièreté du montant du facteur de responsabilisation 2023 (le système de rattrapage prenant fin en 2023) ;
- de **l'affiliation à un second pilier de pension** (3%) pour nos agents contractuels (hors art 60) repris au sein des services concernés tout comme en 2022 (1.792.800 €) ainsi que des autres mesures relevant du protocole d'accord sectoriel 2021-2025 telles les revalorisations barémiques, l'allongement des échelles, les titres-repas à 8 €,…
- de l'augmentation du **taux de cotisation pension** pour le personnel statutaire ;
- d'une intervention dans le manque de ressources des **maisons de quartier** de 5.524.200 €;
- des diverses **interventions régionales** transitant par la Ville (augmentations barémiques, primes de nomination 2022, protocole d'accord sectoriel 2021-2025 pour un montant total de 5.255.300 €, le solde de ces mesures étant supporté par le CPAS ;
- de **l'augmentation des coûts énergétiques** (+1,75% pour le gaz et +1,5% pour l'électricité) selon les informations et tarifs 2023 communiqués via notre fournisseur;

Ce budget maintient un même niveau d'activités sociales que celles menées grâce au subside Cocom 2022 sans toutefois avoir la certitude d'une reconduction identique de celui-ci. Ce budget fera donc l'objet d'adaptations budgétaires courant 2023 en fonction du montant et de l'éligibilité des dépenses du subside Cocom 2023.

Ce budget intègre une **refacturation à la Ville** des **charges financières relatives aux travaux de restructuration** imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des **maisons de repos** du CPAS. Il s'agit d'un montant de **1.678.600 €.**

Il est à noter que les colonnes « Budget 2022 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2022 modifié lors de la première modification budgétaire 2022.

2 Budget d'exploitation 2023

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	84.180.885	91.434.900	102.536.700	11.101.800	18.355.815
Transferts	223.506.557	239.244.316	270.506.500	31.262.184	46.999.943
Produits financiers	1.560	3.700	323.700	320.000	322.140
Prélèvements	6.166.039	10.273.203	15.361.800	5.088.597	9.195.761
Facturation interne	19.383.966	22.949.403	26.179.500	3.230.097	6.795.535
Total Recettes	**333.239.007**	**363.905.522**	**414.908.200**	**51.002.678**	**81.669.193**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	141.941.827	153.726.600	176.583.800	22.857.200	34.641.973
Fr. Fonctionnement	29.748.061	35.031.000	40.028.400	4.997.400	10.280.339
Redistribution	122.608.893	133.100.600	152.407.600	19.307.000	29.798.707
Charges financières	5.940.511	5.716.600	5.496.500	-220.100	-444.011
Prélèvements	3.476.843	196.900	228.800	31.900	-3.248.043
Facturation interne	19.383.966	22.949.403	26.179.500	3.230.097	6.795.534
Total Dépenses	**323.100.100**	**350.721.103**	**400.924.600**	**50.203.497**	**77.824.500**
Résultat d'exploitation	*10.138.907*	*13.184.419*	*13.983.600*	*799.181*	*3.844.693*
Résultat d'investissement	-12.571.173	-13.372.800	-13.983.600	-610.800	-1.412.427
Résultat reporté de l'année antérieure	1.658.028	188.381	0	-188.381	-1.658.028
Exercices antérieurs	962.619	0	0		-962.619
Résultat Global	**188.381**	**0**	**0**	**0**	**-188.381**

Le **budget 2023 s'élève à 414.908.200 €** et est équilibré moyennant une intervention globale de la Ville dont le détail est exposé ci-dessous.

2.1. Dotation communale

Le budget 2023 intègre la dotation suivante :

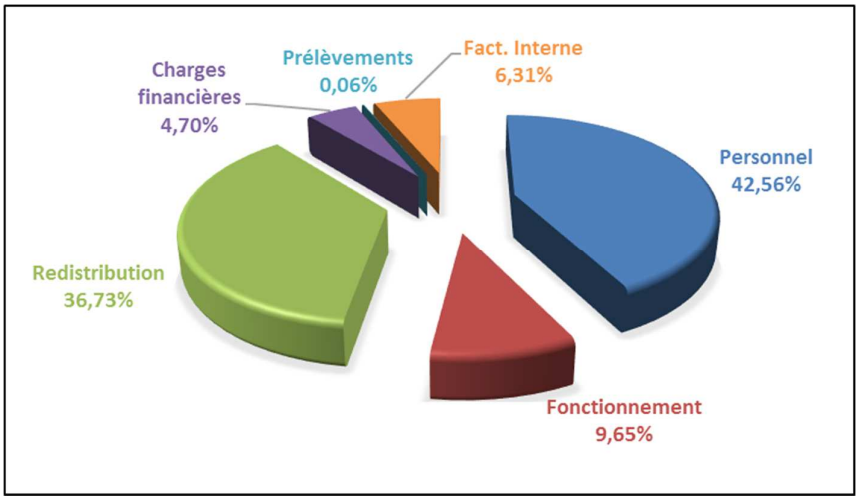
Dotation communale Budget 2022 Initial	82.848.500	Augm. Dot ./. Budget initial 22		
Indexation des salaires Prise en charge par la Ville de 65% du coût des index des salaires 2022-2023 *(5 index 2022 sur B2023 (02/22-04/22-06/22-09/22-12/22) + 1 index pour 2023 (02/23))*	8.000.000			
Projet de Dotation communale 2023	**90.848.500**	**+**	**8.000.000**	**9,66%**

Voici l'évolution de la dotation sur les 5 dernières années :

	C2019	C2020	C2021	B2022I	B2023
Recettes CPAS hors FI	281.640.319	309.490.476	315.513.069	337.908.700	388.728.700
Dotation communale	74.357.385	75.353.601	76.023.588	82.848.500	90.848.500
% Interv. Ville ds compte/budget CPAS hors FI	26,40%	24,35%	24,10%	24,52%	23,37%

2.2 Présentation du budget d'exploitation par rubrique économique

2.2.1. La ventilation des dépenses :

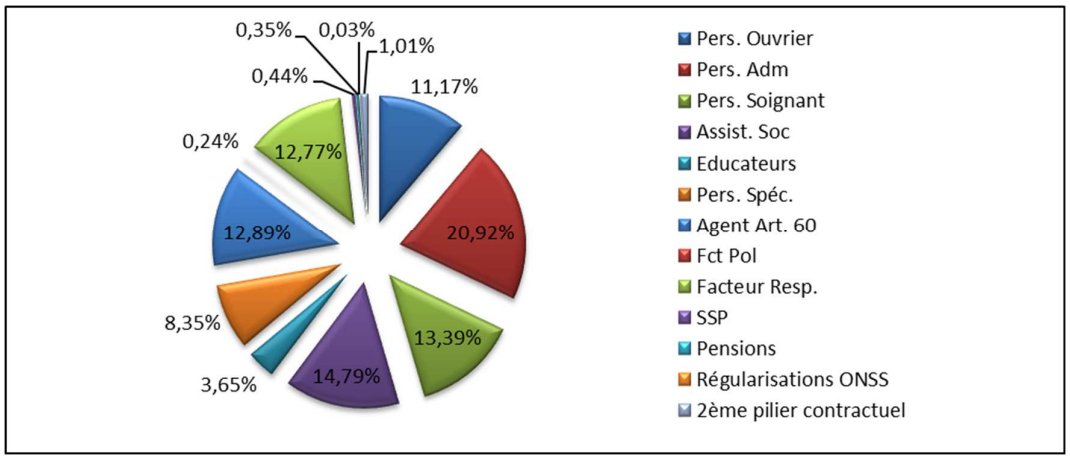


2.2.1.1. Les dépenses de Personnel :

a) Ventilation des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel s'élèvent pour 2023 à 176.583.800 €

	B2023	B2023 en %
Pers. Ouvrier	19.721.800	11,17%
Pers. Adm	36.943.300	20,92%
Pers. Soignant	23.646.200	13,39%
Assist. Soc	26.121.900	14,79%
Educateurs	6.452.000	3,65%
Pers. Spéc.	14.745.600	8,35%
Agent Art. 60	22.755.900	12,89%
Fct Pol	427.500	0,24%
Serv. Social du pers.	778.300	0,44%
Facteur Resp.	22.546.000	12,77%
Pensions	618.300	0,35%
Régularisations ONSS	50.000	0,03%
2ème pilier contractuel	1.777.000	1,01%
Total	**176.583.800**	**100,00%**



b) Evolution des effectifs :

Fonctions	ETPC21	ETPB22M	ETPB23	B23 - B22M	B23 - C21
Action Sociale	396,67	456,49	463,07	6,58	66,40
Emploi et Formation	112,21	112,01	114,85	2,84	2,64
Economie Sociale et Durable	134,89	150,31	154,62	4,31	19,73
Etablissements et Soins Médicaux	592,19	613,95	638,19	24,24	46,00
Patrimoine Immobilier	83,43	108,57	128,15	19,58	44,72
Départements Généraux	251,27	277,22	278,77	1,55	27,50
Total	1.570,66	1.718,55	1.777,65	59,1	207,0
Art. 60	738,92	1.000,00	1.000,00	0,00	261,08
Stage de Transition	11,14	25,00	25,00	0,00	13,86
Etudiants	25,56	35,37	36,04	0,67	10,48
Total	2.346,28	2.778,92	2.838,69	59,77	492,41

2.2.1.2. Les dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2023 à 40.028.400 €.

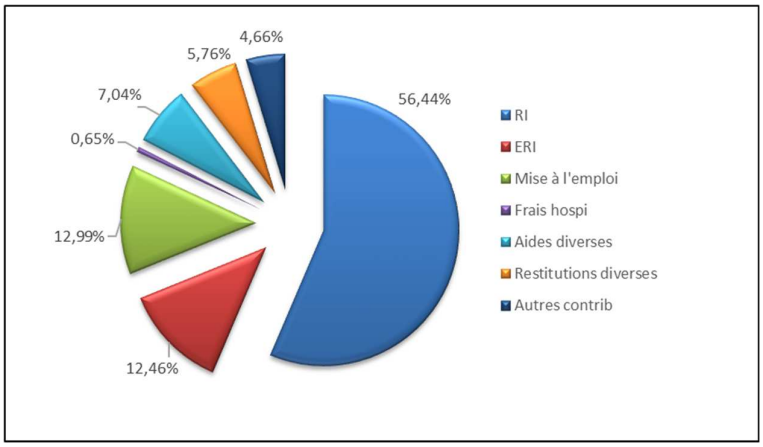
	C2021	B2022M	B2023	B2023 en %	B2023-B2022M
Remb Frais	683.264	781.300	888.500	2,22%	107.200
Honoraires	1.798.099	2.425.000	2.418.900	6,04%	-6.100
Fr. Administratifs	4.883.022	6.067.000	6.122.000	15,29%	55.000
Fr. Techniques	9.672.636	12.556.500	14.168.700	35,40%	1.612.200
Fr. Bâtiments	8.483.376	8.502.800	11.733.000	29,31%	3.230.200
Loyers	959.620	768.500	781.400	1,95%	12.900
Fr. Véhicules	543.667	662.000	675.800	1,69%	13.800
Fr. Gestion des cptes	101.655	109.600	109.400	0,27%	-200
Précompte, TVA	2.622.722	3.158.300	3.130.700	7,82%	-27.600
Total	**29.748.061**	**35.031.000**	**40.028.400**	**100,00%**	4.997.400

2.2.1.3. Les dépenses de Redistribution :

Les dépenses de redistribution s'élèvent pour 2023 à 152.407.600 €.

En voici le détail :

	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B2023-B2022M
RI	59.908.623	65.891.587	69.825.953	76.023.200	86.017.700	9.994.500
ERI	9.797.862	9.720.132	10.650.754	12.205.700	18.996.800	6.791.100
Mise à l'emploi	14.802.782	13.197.406	13.147.122	17.464.600	19.791.500	2.326.900
Frais hospi	714.649	893.340	766.164	920.000	987.000	67.000
Aides diverses	7.877.370	13.009.905	14.676.919	11.346.800	10.735.600	-611.200
Restitutions diverses	8.803.567	10.007.103	8.053.002	9.452.200	8.777.100	-675.100
Autres contrib	4.376.553	4.056.046	5.488.980	5.688.100	7.101.900	1.413.800
Total	**106.281.405**	**116.775.518**	**122.608.893**	**133.100.600**	**152.407.600**	**19.307.000**



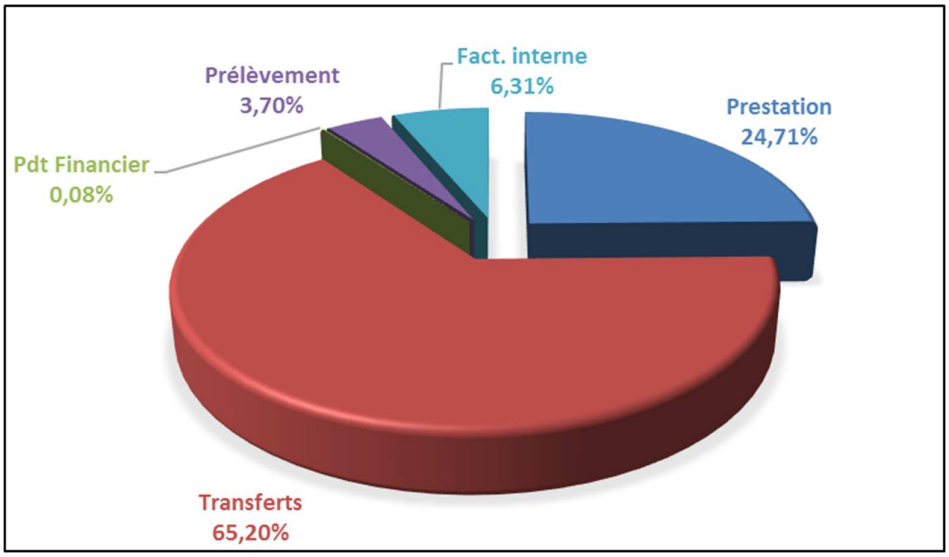
2.2.1.4. Les charges Financières :

Ces charges s'élèvent à 19.480.100 € pour 2023. A noter que ce budget prévoit une refacturation à la Ville des charges financières relatives aux travaux de restructuration imposés pour la mise aux normes architecturales et autres, des maisons de repos du CPAS. Il s'agit d'un montant de 1.678.600 €.

2.2.1.5. Les dépenses de Prélèvement :

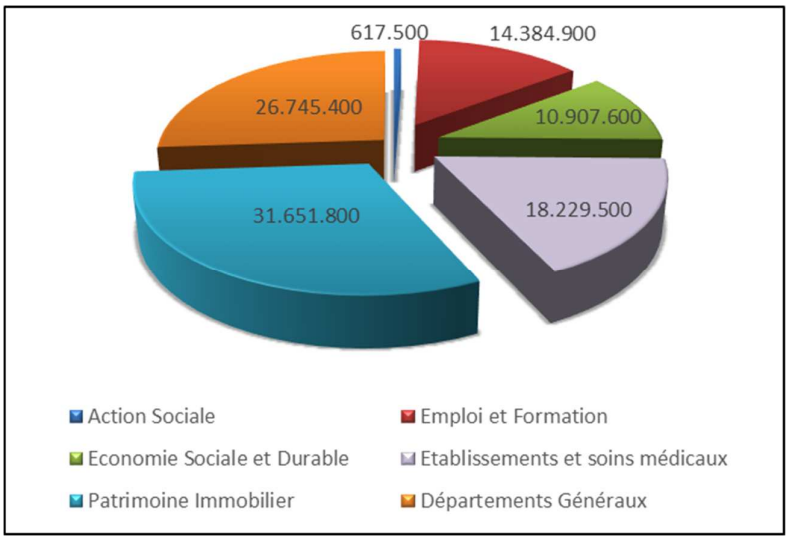
Le budget prévoit un montant de 228.800 € de dépenses de prélèvement afin d'alimenter divers fonds spécifiques. Le détail de ces prélèvements est repris dans l'annexe 5 du groupe technique.

2.2.2. La ventilation des recettes :



2.2.2.1. Les recettes de Prestations :

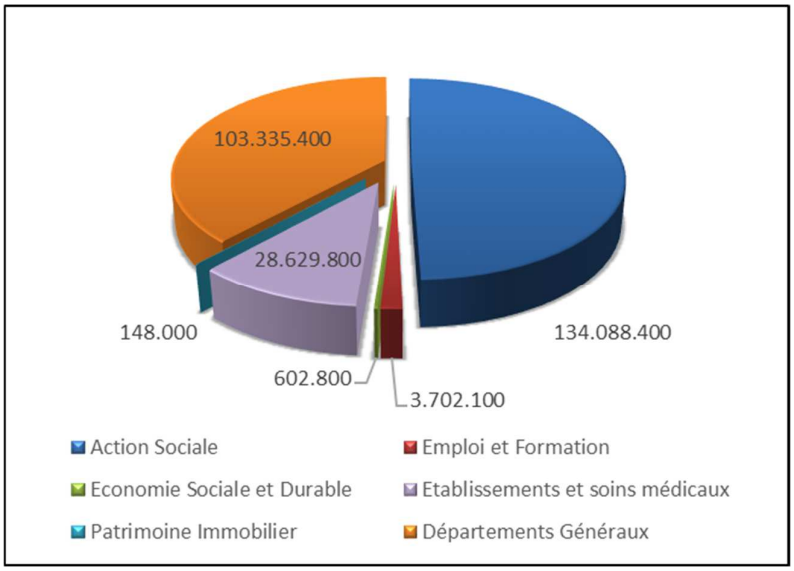
Ces recettes s'élèvent à 102.536.700 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment les loyers de notre patrimoine bâti et non-bâti (23.889.400 €), la facturation des pensionnaires (15.089.200 €), la facturation des agents sous contrat « art 60 » (6.106.600 €), l'exonération des charges ONSS art 60 (8.278.100 €), les recettes de prestations du linge (10.321.200 €), la facturation aux hôpitaux de leur quote-part dans le facteur de responsabilisation (15.134.000 €), le subside Maribel (7.689.300 €),…

2.2.2.2. Les recettes de Transfert :

Ces recettes s'élèvent à 270.506.500 € et se ventilent de la manière suivante :



On y retrouve notamment la dotation communale (90.848.500 €), les subventions RI (65.177.700 €), Mises à l'emploi (19.791.500 €), ERI (18.996.800 €), Soins médicaux (500.000 €), les récupérations Iriscare MR/MRS (18.614.100€), les récupérations des aides auprès des usagers ou de tiers (11.627.200 €) et les subsides et contributions diverses (44.950.700 €).

2.2.2.3. Les produits Financiers :

Les produits financiers s'élèvent pour 2023 à 323.700 €.

2.2.2.4. Les recettes de Prélèvement :

Le budget prévoit un montant de 15.361.800 € de recettes de prélèvement de divers fonds spécifiques afin de financer certaines opérations. En voici le détail :

- Prélèvement pour reprise de provisions : 4.542.700 €
- Activation des frais d'étude projets immobiliers : 2.500.000 €
- Prélèvement du fonds de facteur de responsabilisation et CP1934 : 2.246.800 €
- Prélèvement résultat de liquidation Pacheco : 1.923.800 €
- Prélèvement résultat de liquidation Heysel : 1.310.600 €
- Prélèvement du fonds de pension : 618.300 €
- Prélèvement du fonds de placement Eastman : 550.000 €
- Prélèvement 1000 logements (diff loyers/charges financières) : 486.700 €
- Prélèvement fds invest - frais du bâtiment Bordet : 477.200 €
- Prélèvement dons et legs et fds divers : 317.500 €
- Prélèvement fds investissement (Clinique Depage et exp immob) : 233.700 €
- Prélèvement du fonds Renobru : 94.100 €
- Prélèvement résultat liquidation ASBL Habitat et Logement : 41.500 €
- Différentiel amort/subv-utilisation : 18.900 €

2.3 Présentation du budget d'exploitation par département

	C2021	B2022M	B2023	B23-B22M	B23-C21
Département Action Sociale	-31.685.680	-42.565.900	-47.978.700	-5.412.800	-16.293.020
Département Emploi et Formation	-6.803.021	-6.929.600	-8.715.600	-1.786.000	-1.912.579
Département Economie Sociale et durable	-1.828.906	-2.415.200	-3.950.100	-1.534.900	-2.121.194
Département des Etablissements et Soins Médicaux	-15.345.767	-13.893.000	-14.154.700	-261.700	1.191.067
Département Patrimoine Immobilier	-1.458.533	-570.000	-2.210.600	-1.640.600	-752.067
Départements Généraux	54.689.641	66.185.319	77.009.700	10.824.381	22.320.059
Résultat reporté de l'année antérieure	1.658.028	188.381	0	-188.381	-1.658.028
Exercices antérieurs	962.619	0	0	0	-962.619
Résultat Global	**188.381**	**0**	**0**	**0**	**-188.381**

3 Département Action Sociale

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	875.044	856.200	617.500	-238.700	-257.544
Transferts	102.100.243	113.666.700	134.088.400	20.421.700	31.988.157
Facturation interne	2.391.101	1.893.800	325.800	-1.568.000	-2.065.301
Total Recettes	**105.366.388**	**116.416.700**	**135.031.700**	**18.615.000**	**29.665.312**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	22.834.227	27.157.900	31.361.000	4.203.100	8.526.773
Fr. Fonctionnement	2.714.420	2.789.900	2.525.600	-264.300	-188.820
Redistribution	108.236.408	126.651.600	146.546.700	19.895.100	38.310.292
Charges financières	42.154	43.200	41.800	-1.400	-354
Facturation interne	3.124.382	2.229.700	2.432.400	202.700	-691.982
Total Dépenses	**136.951.592**	**158.872.300**	**182.907.500**	**24.035.200**	**45.955.908**
Résultat d'exploitation	*-31.585.204*	*-42.455.600*	*-47.875.800*	*-5.420.200*	*-16.290.596*
Amortissements	-100.476	-110.300	-102.900	7.400	-2.424
Résultat Global	**-31.685.680**	**-42.565.900**	**-47.978.700**	**-5.412.800**	**-16.293.020**

Le **Département de l'Action Sociale** présente les résultats suivants:

Département de l'Action Sociale	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
Action Sociale	-31.506.573	-42.535.900	-47.978.700	-5.442.800	-16.472.127
Renobru	-179.107	-30.000	0	30.000	179.107
Total	**-31.685.680**	**-42.565.900**	**-47.978.700**	**-5.412.800**	**-16.293.020**

3.1 Action Sociale

Le budget 2023 du Département de l'Action Sociale (hors Renobru) présente un manque de ressources de 47.978.700 € soit une **détérioration de son résultat de 5.442.800 €** par rapport au résultat du budget 2022M. Ceci s'explique par :

- **une augmentation des frais de personnel de 5.773.400 € suite :**
    - à l'entrée en vigueur de la 1ère biennale au 1er janvier 2023, des augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023, des indexations salariales, de l'augmentation de la cotisation patronale pension et du second pilier pour les agents contractuels ;
    - à l'engagement de 10 assistants sociaux supplémentaires en renfort des équipes existantes dans les antennes suite à la crise ukrainienne ;
    - à l'engagement de 2 gestionnaires de projet au sein du DAS Direction ;
    - à l'engagement de 6 cases manager financés par le subside SPP'is New Miriam ;
    - à l'engagement d'un secrétaire administratif financé par le subside FSGE – volet aides ;
    - à l'engagement d'agents administratifs financés par le subside CQ « Héliport-Anvers » pour les projets « émancipation des femmes » et « jeunes 18-25 » (+1,5 ETP) ;

- à la mutation d'un agent administratif ;
- à l'engagement supplémentaire de 6 agents sous contrat art. 60 avec un financement à due concurrence ;
- au coût des heures irrégulières réalisées par les agents sous contrat art. 60 de la Cellule Etudiant ;
- à la mutation d'un agent du DAS vers le DESD dans le cadre du projet surveillance (- 0,5 ETP) ;
- à l'engagement postposé au 01/04/2023 de l'expert en évaluation des pratiques (-0,25 ETP) ;
- à la non reconduction en 2023 de la prévision de 7 postes supplémentaires d'assistants sociaux prévus au budget 2022 sous réserve de l'obtention de la prolongation en 2022 de l'augmentation du subside DIS (passage de 515 € à 560 €) qui finalement ne s'est pas réalisée :
- à la non reconduction en 2023 de la prévision au budget 2022 de 6,5 postes supplémentaires d'assistants sociaux conditionnés à une prévision d'augmentation de financement PIIS non réalisée en 2022 et tenant compte en 2023 de l'augmentation du coût du personnel en place et de l'affectation différente du subside PIIS ;
- à l'engagement d'un conseiller adjoint au sein des Coordinations Sociales et à la suppression de 3 postes de secrétaire d'administration au sein des contrats locaux social santé suite à une nouvelle répartition au niveau de la justification des subsides;
- aux variations de prestations (+2,31 ETP),…

- **un impact net négatif en matière de revenus d'intégration sociale de 2.630.600 €** suite aux indexations et augmentations des aides barémiques 2022-2023.
  A noter également que les budgets en matière d'octroi du RI et de l'ERI (tous deux récupérables à 100 % auprès du SPP'is) ont également été revus à la hausse suite aux indexations et augmentations des aides barémiques mais également suite à l'afflux de personnes bénéficiaires de la protection temporaire suite à la guerre en Ukraine.

- **un impact net négatif des aides diverses de 1.383.700 € suite notamment :**

  - à l'augmentation nette des aides en nature de 460.800 € suite principalement aux actions financées par le subside COCOM ;
  - à l'augmentation des budgets relatifs aux actions à mener dans le cadre des différents partenariats avec d'autres acteurs sociaux et financés par le subside COCOM , les Contrats Locaux Social Santé,…(+723.400 €) ;
  - à l'augmentation des aides en espèces de 197.200 € ;
  - à l'augmentation nette des frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques de 75.200 € ;
  - à la diminution du budget relatif aux frais d'énergie de 87.800 € (à mettre en parallèle avec les subsides prévus et les frais de personnel) ;

- **une augmentation nette des frais de fonctionnement de 239.100 € suite notamment :**

  - aux indemnités de nettoyage et de transport octroyées au personnel du secteur social et soumis à indexation (81.300 €) ;

- à l'augmentation des frais d'énergie (gaz, électricité et eau) de 77.800 € suite à la crise énergétique ;
- à l'augmentation des frais de téléphonie (16.000 €), des frais de nettoyage des antennes sociales par Relocto (54.500 €),…

- **une augmentation des frais d'hospitalisation de 75.000 €** ;

- **une augmentation des sources de financement de 4.650.200 € suite notamment :**

  - à l'octroi d'une subvention complémentaire (+25% de remboursement sur l'ERI) afin de favoriser l'intégration des personnes bénéficiant de la protection temporaire dans le cadre de la crise humanitaire suite à la guerre en Ukraine et estimée pour 2023 à 1.350.000 € ;
  - à l'inscription de la reconduction du subside Cocom pour un montant de 2.426.000 € (les dépenses seront conditionnées à l'obtention de celui-ci) ;
  - à l'augmentation du subside PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) suite aux indexations et aux augmentations barémiques de 485.600 € et dont une partie (100.000 €) est désormais utilisée pour financer des aides ;
  - au solde de l'enveloppe 2022 du subside Contrats Locaux Social Santé (268.100 €) ;
  - à l'inscription du subside « New Miriam » du SPP'is pour 265.000 € ;
  - à la subvention dans le cadre du Contrat de Quartier « Héliport-Anvers » pour les projets « émancipation des femmes » et « jeunes 18-25 » pour 78.400 € ;
  - à l'augmentation du subside MADO de 52.600 € ;
  - à l'augmentation du subside Habitat accompagné de 39.500 € ;
  - au transfert du subside « Convention Premier Emploi » du Département Emploi et Formation vers le Département de l'Action Sociale (39.000 €) ;
  - à la diminution du subside SPP'is dans le cadre des dossiers RI pour un montant de 345.800 € (surestimation du budget 2022 et diminution à due concurrence des dépenses) ;
  - à la diminution du subside Fonds Social Eau de 50.700 € (à mettre en parallèle avec la diminution du budget relatif aux aides énergie);
  - …..

- **une diminution des charges financières** de 8.800 €.

3.2 Renobru

Il s'agit des anciens projets de lutte contre l'insalubrité des logements privés donnés en location, menés dans les quartiers « Léopold à Léopold », « Maison Rouge », «Les Quais », « Rouppe », « Masui », « Jardin aux fleurs », « Bockstael » et « Jonction » en partenariat avec la Ville et la Région.

Pour rappel, dans le cadre de ces contrats de quartier, seule une partie des dépenses encourues dans le cadre de la remise en état des logements insalubres est financée par la Ville et la Région. La partie non-financée est mise à charge du propriétaire sous forme de déduction de loyer pendant les 9 années (ou plus) du contrat.

Budgétairement, ces projets sont présentés à l'équilibre. A cette fin, nous avons décidé de transférer le montant du préfinancement ainsi que le différentiel des loyers dans un fonds spécifique à chaque contrat de quartier et qui se devra d'être en équilibre au bout des X années du contrat.

Plusieurs programmes ont également été menés dans le cadre de la « Politique des Grandes Villes». Pour rappel, le dispositif de la Politique des Grandes Villes prévoit un financement à 100 % de l'investissement : le différentiel des loyers traduisant la participation du propriétaire dans la rénovation devant être recyclé dans des opérations de même nature. Ce différentiel est transféré en fin d'exercice dans un fonds spécifique.

4 Département Emploi et Formation

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	7.109.549	12.979.400	14.384.900	1.405.500	7.275.351
Transferts	3.024.780	3.936.600	3.702.100	-234.500	677.320
Facturation interne	3.340.765	5.665.200	5.131.700	-533.500	1.790.935
Total Recettes	**13.475.095**	**22.581.200**	**23.218.700**	**637.500**	**9.743.605**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	19.544.629	28.327.600	30.907.800	2.580.200	11.363.171
Fr. Fonctionnement	374.961	620.700	673.100	52.400	298.139
Redistribution	55.675	146.800	95.000	-51.800	39.325
Charges financières	2.610	1.700	900	-800	-1.710
Facturation interne	249.694	360.400	216.000	-144.400	-33.694
Total Dépenses	**20.227.570**	**29.457.200**	**31.892.800**	**2.435.600**	**11.665.230**
Résultat d'exploitation	*-6.752.475*	*-6.876.000*	*-8.674.100*	*-1.798.100*	*-1.921.625*
Amortissements	-50.546	-53.600	-41.500	12.100	9.046
Résultat Global	**-6.803.021**	**-6.929.600**	**-8.715.600**	**-1.786.000**	**-1.912.579**

Le Département de l'Emploi et de la Formation est composé des services repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2023 sont les suivants :

Département Emploi et Formation	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
Direction	-5.887.180	-6.356.100	-7.393.200	-1.037.100	-1.506.020
Convention Actiris - FSE (RPE)	497.534	590.000	565.600	-24.400	68.066
Mise à l'emploi	-1.413.375	-1.163.500	-1.888.000	-724.500	-474.625
Total	**-6.803.021**	**-6.929.600**	**-8.715.600**	**-1.786.000**	**-1.912.579**

4.1 Direction et Convention Actiris

Le budget 2023 de ces services présente un manque de ressources de 6.827.600 € soit une **détérioration de 1.061.500 € par rapport au résultat du budget 2022M**. Ceci s'explique par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 1.175.100 € € suite :
  - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation patronale pension et aux variations salariales du personnel en place ;
  - à l'augmentation des effectifs de 2,84 etp s'expliquant par la mutation d'agents au DESD (-1,5 etp), l'engagement d'un coordinateur et de 3 formateurs dans le cadre du subside E-inclusion et à des variations de prestations (+0,34 etp) ;
  - au fait que cette année, la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension s'inscrit budgétairement au sein des différents services concernés et plus à la fonction 0020 « dépenses et recettes générales » ;

- à la non reconduction dans les budgets de 10 postes art 60 pour « cas difficiles ». La rémunération de ces personnes sera reprise sur les budgets alloués en interne dans les différents services.

- la hausse des frais de fonctionnement de 152.400 € s'expliquant principalement par une augmentation des frais de formation dans le cadre du subside E-inclusion ;
- l'augmentation des subsides de 253.100 € qui s'explique par :
  - l'obtention du subside E-inclusion pour un montant de 347.700 € ;
  - l'augmentation du subside FAMI de 40.200 € ;
  - l'augmentation du subside FSE de 5.800 € ;
  - la perte du subside « Convention premier emploi » au département Emploi car celui-ci a été transféré au département de l'Action sociale pour un montant de 39.000 € ;
  - la non-reconduction du contrat de quartier « brigade des paveurs » qui a pris fin en 02/2022 (-24.700 €) ;
  - la diminution du subside Actiris « Job-coach » sur base du nombre estimé d'agents sous contrat d'insertion qui seront mis à l'emploi en 2022 (-24.500 €) ;
  - la diminution du montant de la Convention de partenariat avec Actiris 2022-2027 de 24.400 € ;
  - la non reconduction du subside « relance Covid » pour 2023 (-21.300 €) ;
  - la diminution de la subvention majorée de 6.700 €.
- la diminution des charges financières de 12.900 € ;

4.2 Mises à l'emploi

Le budget 2023 du service des mises à l'emploi présente un manque de ressources de 1.888.000 €, soit une **dégradation du résultat par rapport au budget 2022M de 724.500 €.**

En termes d'activités, le budget prévoit un quota de 1.000 mises à l'emploi sous contrat d'insertion. La répartition est reprise dans le tableau ci-dessous :

	Budget 2022	Budget 2023	B23-B22
Détachements Externes	571,9	601,9	30
Tutorats (internes)	428,1	398,1	-30
Total de mises au travail	**1000**	**1000**	0

En termes de coût salarial, le budget 2023 prévoit un coût moyen mensuel de 1.789,91 soit une augmentation de 157,40 € par rapport au budget 2022 (le coût moyen mensuel hors cotisations ONSS passe quant à lui de 1.044,44 € à 1.118,10 €).
Cette augmentation fait principalement suite aux diverses indexations.

La détérioration du résultat de 724.500 € se justifie par les éléments suivants :

- la hausse des dépenses de personnel de 417.200 € suite principalement aux indexations des salaires et à la révision du budget relatif aux heures

irrégulières et supplémentaires des agents d'insertion selon le réalisé des 6 premiers mois 2022 ;

- la diminution nette de la partie du subside «Eco.Soc.» relative aux sursalaires des agents sous contrat d'insertion de 300.900 € tenant compte de l'enveloppe budgétaire communiquée (3.729.580 €) et du nombre de postes « économie sociale » qui en découlent (135) et fonction du plafond de rémunération subsidié (27.626,5 € alors que le coût CPAS se monte à 33.133,5 €) ;
- la diminution de 15.700 € du subside «Mesure 500» suite à une diminution du nombre (357 → 300) d'accompagnements d'agents sous contrat d'insertion dans leur mise à l'emploi en entreprise ;
- la diminution nette des frais de fonctionnement de 4.700 € ;
- la hausse des facturations externes de 537.700 € et la diminution des facturations internes de 533.100 € soit un impact net positif des facturations des agents d'insertion de 4.600 € dû majoritairement aux modifications observées au niveau de la répartition des agents d'insertion entre partenaires externes et internes, de leur mode de tarification et du coût budgété pour les heures irrégulières.

Budget 2022	Externe	Interne	Total
Forfait 1100	188	389,1	577
Forfait 300	81	0	81
Gratuit	20		20
GratuitEcoSoc	106	35	141
Prix coûtant	176,9	4	181
Total général	**571,9**	**428,1**	**1000**

Budget 2023	Externe	Interne	Total
Forfait 1100	199	360,1	559,1
Forfait 300	36	0	36
Gratuit	46		46
GratuitEcoSoc	101	34	135
Prix coûtant	219,9	4	223,9
Total général	**601,9**	**398,1**	**1000**

5 Département Economie Sociale et Durable

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	7.343.316	10.164.000	10.907.600	743.600	3.564.284
Transferts	513.949	385.200	602.800	217.600	88.851
Facturation interne	3.235.467	4.538.400	4.564.300	25.900	1.328.833
Total Recettes	**11.092.732**	**15.087.600**	**16.074.700**	**987.100**	**4.981.968**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	6.702.340	8.622.200	9.827.400	1.205.200	3.125.060
Fr. Fonctionnement	3.352.972	5.285.100	6.204.100	919.000	2.851.128
Charges financières	55.713	89.700	128.500	38.800	72.787
Facturation interne	2.361.805	2.992.200	3.192.000	199.800	830.195
Total Dépenses	**12.472.831**	**16.989.200**	**19.352.000**	**2.362.800**	**6.879.169**
Résultat d'exploitation	*-1.380.098*	*-1.901.600*	*-3.277.300*	*-1.375.700*	*-1.897.202*
Amortissements	-448.807	-513.600	-672.800	-159.200	-223.993
Résultat Global	**-1.828.906**	**-2.415.200**	**-3.950.100**	**-1.534.900**	**-2.121.194**

Le Département Economie Sociale Durable est composé des services et projets repris ci-dessous dont les résultats inscrits au budget 2023 sont les suivants :

Département Economie Sociale et Durable	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
Direction	0	-717.900	-1.050.700	-332.800	-1.050.700
Service du linge	-89.776	101.200	-369.700	-470.900	-279.924
Autres projets	-1.739.129	-1.798.500	-2.529.700	-731.200	-790.571
Total	**-1.828.906**	**-2.415.200**	**-3.950.100**	**-1.534.900**	**-2.121.194**

5.1 Direction

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 1.050.700 € soit une **dégradation de son résultat de 332.800 €** qui s'explique par **:**

- les mesures d'indexation 2022 – 2023, les mesures du protocole d'accord sectoriel, l'augmentation du taux de cotisation patronale pension, les cotisations relatives à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et les variations salariales du personnel en place pour un montant de 44.000 € ;
- la mutation d'agents pour un montant de 271.900 € ;
- l'augmentation des frais de fonctionnement pour 16.900 € principalement due aux frais de nettoyage par Relocto.

5.2 Service du Linge

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 369.700 € soit une **dégradation de son résultat par rapport au budget 2022M de 470.900 €** s'expliquant par les facteurs repris ci-après :

- la hausse des frais de personnel de 143.300 € suite :
  - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation patronale pension, aux cotisations relatives à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et aux variations salariales du personnel en place pour un montant de 361.000 € ;
  - à la mutation d'agents au sein de la direction du DESD pour 360.200 € et la perte du subside ACS y afférant (76.100 €) soit un impact net positif de 284.100 € sur le résultat de ce service ;
  - à la hausse du coût du personnel sous contrat d'insertion de 66.400 € principalement en raison de l'engagement de 4 agents en plus ;
- la hausse nette des frais de fonctionnement de 536.900 € principalement due aux frais d'énergie (+240.500 €), aux frais d'eau (+90.000 €), aux achats destinés à la revente (+118.000 €), aux frais d'essence (+30.000 €) ainsi qu'aux frais de maintenance des machines (+20.000 €);

  A noter que le budget prévoit également des achats destinés à augmenter le stock de 400.000 € donc sans incidence sur le résultat du service mais portant la valeur du stock à 2,3M.
- l'augmentation des charges financières de 186.200 € ;
- l'augmentation nette des recettes de production de l'usine de 376.800 € dont 306.400 € en externe et 70.400 € en interne.
- la hausse nette des recettes de récupérations de TVA de 2.600 € ;
- l'augmentation du subside régional « Mandat Economie Sociale » d'un montant de 4.900 € ;
- l'augmentation de recettes diverses (loyer,..) de 11.200 €

5.3 Autres projets d'économie sociale

Les différents projets de ce département sont repris dans le tableau ci-après :

Projets d'insertion	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
DREAM	-243.698	-402.300	-458.300	-56.000	-214.602
Garage	-612.436	-173.300	-225.900	-52.600	386.536
Resto Social	-230.844	-202.100	-235.700	-33.600	-4.856
Projet Cyclup	-165.204	-207.700	-371.300	-163.600	-206.096
Projet Electro	-31.400	-83.200	-93.800	-10.600	-62.400
Projet Relocto (y compris Mabru)	-46.616	-161.600	-439.600	-278.000	-392.985
Projet Equipe Entret.informatique	6.518	12.900	3.500	-9.400	-3.018
Projet Ecoflore	-14.957	-118.300	-142.200	-23.900	-127.243
Projet Surveillance des bâtiments	-400.492	-293.000	-401.100	-108.100	-608
Projet Maraichage urbain	0	-169.900	-165.300	4.600	-165.300
Total	**-1.739.129**	**-1.798.500**	**-2.529.700**	**-731.200**	**-790.571**

Le budget 2023 de ces projets présente un manque de ressources de 2.529.700 € soit **une détérioration du résultat de 731.200 €** par rapport au budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 911.100 € suite :
    - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation patronale pension, aux cotisations relatives à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et aux variations salariales du personnel en place ;
    - à l'engagement de 2 coordinateurs de projet conditionnés à l'obtention de nouveaux subsides (un pour le projet Cyclup et un pour le projet Dream) ;
    - à l'engagement de 2 gestionnaires opérationnels (un pour le projet Cyclup à partir de juillet 2023 et un pour le projet Ecoflore conditionné à l'obtention d'un nouveau subside) ;
    - à l'engagement d'un formateur pour le projet Dream en lieu et place de 3 agents sous contrats art 60 ;
    - à la mutation de 5 agents (3 vers Relocto, 1 vers Cyclup, 1 vers le projet « Surveillance des bâtiments ») ;
    - à l'engagement d'un agent sous contrat art 60 supplémentaire pour le projet Relocto ;
- la hausse des frais de fonctionnement de 4.700 € ;
- l'augmentation des charges financières de 11.800 € ;
- l'augmentation des recettes de prestations pour un montant de 29.100 € ;
- l'augmentation des sources de financement des projets d'insertion pour un montant de 167.300 € dont :
    - l'augmentation du subside « mandat économie sociale » de 8.300 € ;
    - la recherche de nouveaux subsides afin de pouvoir développer nos projets d'économie sociale (272.900 €) ;
    - la fin en 2022 du subside CQ Marolle pour le projet Electro (- 60.500 €) ;
    - la fin du subside Plasma en 2022 pour le projet Dream (-38.700 €) ;
    - la diminution du subside Bruxelles environnement pour le projet Maraicher Urbain (-14.700 €) ;

A noter également que le budget 2023 tient compte du nouveau subside octroyé par Bruxelles-Environnement dans le cadre des projets « Actions Climat 2022 » axe Mobilité pour un montant de 43.300 €.

6 Département Etablissements et Soins Médicaux

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	14.461.655	15.959.100	18.229.500	2.270.400	3.767.845
Transferts	25.919.515	24.932.600	28.629.800	3.697.200	2.710.285
Facturation interne	186.620	1.739.400	1.453.300	-286.100	1.266.680
Total Recettes	**40.567.791**	**42.631.100**	**48.312.600**	**5.681.500**	**7.744.809**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	38.786.402	40.652.400	46.095.600	5.443.200	7.309.198
Fr. Fonctionnement	8.605.223	9.561.300	10.584.900	1.023.600	1.979.677
Redistribution	2.765.970	16.200	0	-16.200	-2.765.970
Charges financières	1.481.021	1.420.400	1.405.300	-15.100	-75.721
Facturation interne	1.818.852	2.286.100	1.727.800	-558.300	-91.052
Total Dépenses	**53.457.468**	**53.936.400**	**59.813.600**	**5.877.200**	**6.356.132**
Résultat d'exploitation	*-12.889.677*	*-11.305.300*	*-11.501.000*	*-195.700*	*1.388.677*
Amortissements	-2.456.091	-2.587.700	-2.653.700	-66.000	-197.609
Résultat Global	**-15.345.767**	**-13.893.000**	**-14.154.700**	**-261.700**	**1.191.067**

Le Département des Etablissements et Soins Médicaux est composé des secteurs suivants dont les résultats au budget 2023 sont repris dans le tableau ci-dessous:

DESM	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
Direction	-1.062.848	-1.014.000	-998.600	15.400	64.248
Maisons de Repos et de Soins	-8.628.306	-9.413.800	-8.978.900	434.900	-350.594
Institutions pour Jeunes	-1.757.459	-1.999.500	-2.598.300	-598.800	-840.841
Institutions pour Personnes Handicapées	-268.593	-541.400	-503.200	38.200	-234.607
Service d'aide aux familles	-589.616	-924.300	-1.075.700	-151.400	-486.084
SAPA/SAD	-3.038.944	0	0	0	3.038.944
Total	**-15.345.767**	**-13.893.000**	**-14.154.700**	**-261.700**	**1.191.067**

6.1 Direction Etablissements et Soins Médicaux

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 998.600 €, soit une **amélioration du résultat de 15.400 €** par rapport au budget 2022M qui s'explique par :

- la diminution nette des frais de personnel de 13.800 € suite :
  - au départ à la pension de 2 agents (1,25 ETP) engendrant un impact financier positif de 118.300 € ;
  - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, au protocole d'accord sectoriel 2021-2025, à l'augmentation du taux de cotisation patronale pension et à la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension pour nos agents contractuels pour un montant de 132.100 € ;
- la révision à la baisse des frais de fonctionnement pour un montant de 1.600 €.

6.2 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2023 des Maisons de Repos et de Soins affichent un manque de ressources de 8.978.900 €, soit **une amélioration du résultat de 434.900 €** par rapport au budget 2022M. Voici le résultat inscrit au budget 2023 de chacune des institutions concernées :

Secteur Maisons de Repos et de Soins	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23-B22M
Maison Vésale	-1.900.133	-1.911.800	-1.825.800	86.000
Ursulines	-1.486.816	-1.631.500	-1.346.700	284.800
Sainte-Gertrude	-2.198.865	-2.330.700	-2.127.600	203.100
Maison Heysel	-1.492.089	-1.816.400	-1.900.100	-83.700
Eglantines	-1.550.404	-1.723.400	-1.778.700	-55.300
Total	**-8.628.306**	**-9.413.800**	**-8.978.900**	**434.900**

6.2.1 Activité des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

Les budgets 2023 des 5 établissements ont été élaborés sur base d'indicateurs de taux d'occupation des secteurs MR et MRS tenant compte des prestations réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2022, sur base des différentes phases de travaux prévues en 2023 et sur base d'une reprise progressive de l'activité suite à la pandémie liée à la crise sanitaire COVID-19.

	2022				
Etablissement	lits agréés	lits exploitables	lits occupés	taux d'occupation sur lits agréés	taux d'occupation sur lits exploitables
Ursulines	137	168	120,5	87,96%	71,73%
Sainte-Gertrude	168	152	118,3	70,42%	77,83%
Heysel	148	148	136	91,89%	91,89%
Eglantines	180	180	173,5	96,39%	96,39%
Vésale	115	128	94,5	82,17%	73,83%
Total	748	776	642,8	85,94%	82,84%
	2023				
Etablissement	lits agréés	lits exploitables	lits occupés	taux d'occupation sur lits agréés	taux d'occupation sur lits exploitables
Ursulines	137	168	133,5	97,45%	79,46%
Sainte-Gertrude	168	152	133,5	79,46%	87,83%
Heysel	148	148	132,5	89,53%	89,53%
Eglantines	180	180	172	95,56%	95,56%
Vésale	115	128	97,5	84,78%	76,17%
Total	748	776	669	89,44%	86,21%

Globalement, on note une occupation moyenne de 669 lits (soit 86,21% des lits exploitables) inscrite au budget 2023. Cela représente une hausse de 26,2 lits occupés par rapport au budget 2022. Cette augmentation s'explique notamment par la reprise de l'activité post-Covid.

Le budget 2023 des 5 MR/S prévoit une activité de 647 lits occupés en janvier 2023 avec une hausse d'occupation d'un résidents par mois pour Vésale, Ursulines, Sainte-Gertrude et Heysel.

6.2.2 Explication du résultat des Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins

L'amélioration **du résultat de 434.900 €** par rapport au budget 2022M s'explique par les éléments suivants :

- une hausse du financement Iriscare de 2.597.400 € suite à une augmentation de l'activité (+26,2 lits occupés) combinée à une révision à la hausse des forfaits ;
- une augmentation des recettes d'hébergement de 2.159.000 € fonction de l'activité projetée pour 2023, de l'indexation du prix de journée et des types de chambres occupés ;
- une augmentation nette des frais de personnel de 3.414.100 € suite :
    - à l'augmentation causée par les différentes mesures d'indexations 2022-2023, des mesures relatives au protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation pension, à la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et aux augmentations salariales du personnel en place (+3.140.600€) ;
    - à l'augmentation nette des recrutements de 273.500 € ayant pour but de renforcer principalement le pôle hôtellerie et fonction de l'activité projetée (+ 873.600 € pour une vingtaine d'etps suppl.) à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'agents sous contrat articles 60 (30 etp's) et du coût des heures irrégulières pour un montant total de 600.100 € ;
- une augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 762.000 € ;
- une diminution du prélèvement sur le résultat de la liquidation du Heysel de 135.800 € et fonction du solde disponible sur ce fonds;
- une augmentation des charges financières de 9.600€.

A noter également que le budget 2023 tient compte, au niveau des Ursulines et de la maison Heysel, du nouveau subside octroyé par Bruxelles-Environnement dans le cadre des projets « Actions Climat 2022 » axe Ville Nature pour un montant de 32.300 € (18.300 € pour les Ursulines et 14.000 € pour la maison Heysel).

6.3 Institutions d'Hébergement pour Jeunes – Home J. Herman

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 2.598.300 €, soit une **dégradation du résultat de 598.800 €** par rapport au budget 2022M.

6.3.1 Activité du Home Juliette Herman

Les taux d'occupation par secteur de cet établissement sont les suivants pour 2023 :

Secteur	Lits agréés	Lits occupés	Taux d'occupation
Home J. Herman	22	22	100,00%
MF Hulderghem & Béguinage	23	22	95,65%
Rose des vents	15	10	67.67%
Total	**60**	**54**	**90,00%**

A ces taux d'occupation, il faut rajouter :

- Les activités extra-muros, soit l'accompagnement et le suivi de 25 enfants en milieu familial.
- La mise en autonomie d'une moyenne de 8 jeunes.

6.3.2 Explication du résultat du Home Juliette Herman

La dégradation du résultat de 598.800 € par rapport au budget 2022M s'explique principalement par :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 738.600€ suite :
  - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, aux mesures relatives au protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation pension, à la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et aux augmentations salariales du personnel en place ayant un impact financier négatif de 591.900 € sur le résultat de ce service ;
  - à l'engagement de 2 éducateurs, d'un veilleur de nuit (0,5ETP) ainsi qu'un engagement complémentaire au niveau du secrétariat (0,4 ETP) pour un montant de 146.700 € ;
- l'augmentation des frais de fonctionnement de 81.500€ notamment des frais de denrées alimentaires, des frais de journalier et de frais d'énergie ;
- la hausse des charges financières de 14.100 €;
- la hausse du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 234.900€ et d'autres subsides pour 500 €.

6.4 Institutions pour Personnes Handicapées – Centres Delta et Médori et appartements supervisés

Ce secteur regroupe les établissements repris ci-après dont les résultats inscrits au budget 2023 sont les suivants :

Secteur Personnes Handicapées	Budget 2022M	Budget 2023	B23-B22M
Centre d'Hébergement Médori	-325.600	-290.400	35.200
Centre de Jour Médori	-69.200	-93.300	-24.100
Centre de Jour Delta	-89.400	-82.700	6.700
Cellule Mobile d'accompagnement	0	0	0
Appartements Supervisés	-57.200	-36.800	20.400
Total	**-541.400**	**-503.200**	**38.200**

Le budget 2023 de ce secteur d'activité présente un manque de ressources de 503.200 €, soit **une amélioration du résultat de 38.200 €** par rapport au budget 2022M qui s'explique majoritairement par :

- la hausse du financement Iriscare pour un montant total de 511.800€ ;
- l'augmentation des recettes diverses de 4.700 € ;
- l'augmentation nette des frais de personnel de 430.100€ suite aux mesures d'indexation 2022-2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation pension, à la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel et aux augmentations salariales du personnel en place ;
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement pour un montant total de 43.800€ notamment au niveau des frais de formation, des frais d'entretien du bâtiment, des frais de repas et des produits d'entretien ;
- l'augmentation des charges financières de 4.400€.

A noter également qu'un budget de 200.000 € financés par Iriscare dans le cadre du projet Haliage (cellule mobile d'accompagnement handicap-seniors) est intégré dans ce budget 2023 et se répartit en dépenses de personnel pour 170.600 € (3 etp's – 5 personnes à temps partiel) et en frais de fonctionnement pour 29.400 €.

6.5 Service Aide aux Familles

SAF	Budget 2022M	Budget 2023	B23-B22M
SAF	-924.300	-1.075.700	-151.400
Total	**-924.300**	**-1.075.700**	**-151.400**

Le budget 2023 de ce secteur présente un manque de ressources de 1.075.700 €, soit une **dégradation du résultat de 151.400 €** par rapport au budget 2022M qui se justifie par :

- une augmentation des frais de personnel suite aux mesures d'indexation 2022 -2023 et aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'augmentation du taux de cotisation pension, à la cotisation relative à l'affiliation à un second pilier de pension pour le personnel contractuel, aux variations de prestations,…pour un montant de 149.500 € ;
- une augmentation des frais de fonctionnement de 22.900 € liée à l'augmentation des indemnités de nettoyage, des frais d'énergie, des frais de nettoyage des locaux par Relocto,…
- une augmentation des charges financières de 600 € ;
- l'augmentation du financement de 13.000 € et des récupérations auprès des bénéficiaires de 8.600 € .

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	27.336.530	29.038.600	31.651.800	2.613.200	4.315.270
Transferts	117.429	92.700	148.000	55.300	30.571
Facturation interne	1.459.038	2.343.500	2.524.000	180.500	1.064.962
Total Recettes	**28.912.997**	**31.474.800**	**34.323.800**	**2.849.000**	**5.410.803**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	6.360.445	6.815.600	8.956.800	2.141.200	2.596.355
Fr. Fonctionnement	9.033.576	10.113.700	12.295.900	2.182.200	3.262.324
Redistribution	300.000	0	0	0	-300.000
Charges financières	4.309.519	4.097.100	3.852.900	-244.200	-456.619
Facturation interne	1.448.314	1.559.500	1.549.700	-9.800	101.386
Total Dépenses	**21.451.854**	**22.585.900**	**26.655.300**	**4.069.400**	**5.203.446**
Résultat d'exploitation	*7.461.143*	*8.888.900*	*7.668.500*	*-1.220.400*	*207.357*
Amortissements	-8.919.676	-9.458.900	-9.879.100	-420.200	-959.424
Résultat Global	**-1.458.533**	**-570.000**	**-2.210.600**	**-1.640.600**	**-752.067**

Le budget 2023 de ce département présente un manque de ressources de 2.210.600 €.

Voici une vue par secteur,

Secteur Patrimoine Immobilier	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Frais de structure	-2.468.806	-3.000.100	-3.535.300	-535.200	-1.066.494
Patrimoine bâti	2.121.040	2.778.300	2.350.500	-427.800	229.460
Patrimoine non-bâti	1.084.833	1.081.600	1.080.800	-800	-4.033
Gestion technique	-1.351.348	-794.500	-903.800	-109.300	447.548
Régie des travaux/Régie repro	-844.252	-635.300	-1.202.800	-567.500	-358.548
Total	**-1.458.533**	**-570.000**	**-2.210.600**	**-1.640.600**	**-752.067**

7.1.1 Patrimoine bâti – Frais de structure

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 3.535.300 €, soit une **détérioration de son résultat de 535.200 €** par rapport au résultat du budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 540.700 € suite à :
  - l'entrée en vigueur de la 1ère biennale au 1er janvier 2023, les augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023, les indexations salariales, l'augmentation de la cotisation patronale pension et le second pilier pour les agents contractuels ;
  - la reprise de 3 agents de Renobru dont un mis sur un poste vacant (+ 2 ETP) ;
  - l'engagement d'un agent dans le cadre de la socialisation des loyers (+ 1 ETP). A noter qu'une recette à due concurrence a été inscrite en lien avec un financement de la Région.

- l'augmentation des charges financières de 100€ ;
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 5.600 €.

7.1.2 Patrimoine Bâti

Le budget 2023 de ce secteur présente un résultat positif de 2.350.500 €, soit une **détérioration de 427.800 €** par rapport au résultat du budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 887.800 € principalement au niveau des frais liés à l'entretien des bâtiments et à la hausse du coût du gaz et de l'électricité ;
- l'augmentation des charges financières de 207.500 € :
- l'impact négatif des décomptes de charges de 14.500 € ;
- l'augmentation des dépenses de personnel (Transit et Parc Bruyn) de 9.400 € ;
- l'augmentation des recettes locatives de 691.400 € principalement en raison de l'indexation des loyers estimée à 3,5%.

Il est à noter 2 impacts neutres :

- Concernant l'occupation temporaire du bâtiment Bordet par Fedasil : des dépenses de fonctionnement (gardiennage, énergie, entretien du bâtiment) ont été prévues avec, en parallèle, des recettes locatives (loyers et refacturation de la consommation d'énergie conformément au bail) ainsi qu'une recette de prélèvement (le montant sera prélevé sur le produit de la vente).
- Concernant l'occupation temporaire du bâtiment Pacheco par Pali-Pali : une dépense pour les frais d'électricité a été prévue avec refacturation à l'occupant en parallèle.

7.1.3 Patrimoine non-bâti

Le budget 2023 de ce service présente un résultat positif de 1.080.800 €, soit une **détérioration de 800 €** par rapport au résultat du budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 56.300 € essentiellement suite à l'entrée en vigueur de la 1ère biennale au 1er janvier 2023, les augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023, les indexations salariales, l'augmentation du taux de cotisation patronale pension et le second pilier pour les agents contractuels ;
- l'augmentation des charges financières de 100 € ;
- la diminution nette des dépenses de fonctionnement de 1.100 € ;
- l'augmentation des recettes de 54.500 €.

7.1.4 Gestion Technique

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 903.800 €, soit une **détérioration de 109.300 €** par rapport au résultat du budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 105.200 € essentiellement suite à l'entrée en vigueur de la 1ère biennale au 1er janvier 2023, les augmentations des barèmes des niveaux A et B au 1er juillet 2023, les indexations salariales,

l'augmentation du taux de cotisation patronale pension et le second pilier pour les agents contractuels ;

- l'augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 4.100 € notamment au niveau des frais de formation et de leasing auto.

7.1.5 Régie des travaux et Régie-Repro

Le budget 2023 de ce service présente un manque de ressources de 1.202.800 €, soit une **détérioration de 567.500 €** par rapport au résultat du budget 2022M s'expliquant par les éléments suivants :

- l'augmentation nette des frais de personnel de 541.300 € suite à :
    - l'entrée en vigueur de la 1ère biennale au 1er janvier 2023, les augmentations des échelles des niveaux A et B au 1er juillet 2023, les indexations salariales, l'augmentation du taux de cotisation patronale pension et le second pilier pour les agents contractuels ;
    - la reprise de 16 agents de Renobru dont 6 non-productifs (+ 15,9 ETP) ;
    - le remplacement du responsable Régie prévu avec chevauchement (+ 0,67 ETP).
- l'augmentation nette des frais de fonctionnement de 24.700 € notamment en lien avec les frais d'énergie, de vêtements de travail et de formation ;
- l'augmentation des charges financières de 2.700 € ;
- l'augmentation du subside régional « Mandat Economie Sociale » de 1.200 €.

8 Départements Généraux

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Prestations	27.054.790	22.437.600	26.745.400	4.307.800	-309.390
Transferts	91.830.641	96.230.516	103.335.400	7.104.884	11.504.759
Produits financiers	1.560	3.700	323.700	320.000	322.140
Prélèvements	6.166.039	10.273.203	15.361.800	5.088.597	9.195.761
Facturation interne	8.770.973	6.769.103	12.180.400	5.411.297	3.409.427
Total Recettes	**133.824.003**	**135.714.122**	**157.946.700**	**22.232.578**	**24.122.697**
Dépenses	**Compte 2021**	**Budget 2022 M**	**Budget 2023**	**B23-B22M**	**B23-C21**
Frais Personnel	47.713.784	42.150.900	49.435.200	7.284.300	1.721.416
Fr. Fonctionnement	5.666.909	6.660.300	7.744.800	1.084.500	2.077.892
Redistribution	11.250.840	6.286.000	5.765.900	-520.100	-5.484.940
Charges financières	49.493	64.500	67.100	2.600	17.607
Prélèvements	3.476.843	196.900	228.800	31.900	-3.248.043
Facturation interne	10.380.918	13.521.503	17.061.600	3.540.097	6.680.682
Total Dépenses	**78.538.785**	**68.880.103**	**80.303.400**	**11.423.297**	**1.764.615**
Résultat reporté	1.658.028	188.381	0	-188.381	-1.658.028
Résultat d'exploitation	*55.285.218*	*66.834.019*	*77.643.300*	*10.809.281*	*22.358.082*
Amortissements	-595.577	-648.700	-633.600	15.100	-38.023
Résultat Global	**56.347.669**	**66.373.700**	**77.009.700**	**10.636.000**	**20.662.031**

Ci-dessous, vous trouverez le résultat de chacune des entités qui composent les Départements généraux :

Département généraux	Compte 2021	Budget 2022M	Budget 2023	B23 -B22M	B23-C21
Cabinet de la Secrétaire Générale	-17.054.880	-9.040.100	-10.538.500	-1.498.400	6.516.380
Département des Ressources Humaines	-3.382.232	-3.626.700	-4.150.600	-523.900	-768.368
Département Finances	86.869.908	89.101.200	103.113.300	14.012.100	16.243.392
Département Recette	-1.528.610	-1.703.100	-1.587.500	115.600	-58.890
Département Travaux	-3.670.251	-2.528.500	-3.280.900	-752.400	389.351
Département Informatique	-4.886.267	-5.829.100	-6.546.100	-717.000	-1.659.833
Total	**56.347.669**	**66.373.700**	**77.009.700**	**10.636.000**	**20.662.031**

Le budget 2023 de ces départements généraux présente un résultat positif de 77.009.700 €, soit une **amélioration de 10.636.000 €** par rapport au résultat du budget 2022M.
Ceci s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de la dotation communale de 8.000.000 € dont le détail est repris au point 2.1 du présent rapport ;
- une reprise de provision pour restitution au SPP'is en matière de RI et ERI sur exercices antérieures pour 4.542.700 € ;
- l'augmentation des interventions régionales de 757.400 € (revalorisations barémiques, primes de nomination et mesures relatives au protocole d'accord sectoriel 2021-2025) ;
- l'augmentation du FSAS de 549.500 € ;
- une diminution au sein de la fonction « recettes et dépenses générales » de la cotisation second pilier de pension de 1.596.600 € étant donné qu'au budget 2023 celle-ci est comptabilisée au sein des services concernés ;
- des produits financiers sur placements de 320.000 € ;
- une diminution de la refacturation en interne des subsides ACS de 76.200 € ;

- une augmentation du subside ACS de 31.200 € ;
- une diminution des charges financières de 12.500 € ;
- des recettes diverses pour 6.800 € ;
- un impact net favorable en matière de quote-part « in et out » pension de 6.000 € ;

- une augmentation nette des frais de personnel de 2.956.300 € suite :
    - aux mesures d'indexation 2022 – 2023, aux mesures du protocole d'accord sectoriel, à l'affiliation à un second pilier pension pour le personnel contractuel, à l'augmentation du taux de cotisation pension, aux variations de prestations et aux augmentations salariales du personnel en place ayant un impact négatif de 2.683.800 € sur le résultat de ces départements généraux dont
        - 300.900 € pour le département des Finances ;
        - 180.200 € pour le département de la Recette ;
        - 599.200 € pour le département des Travaux ;
        - 377.400 € pour le département des Ressources Humaines ;
        - 366.900 € pour le département Informatique ;
        - 859.200 € pour le département des Services généraux ;
    - à l'engagement d'un renfort administratif au sein du département de la Recette pour 48.000 € ;
    - à la reprise d'un agent de Renobru au sein du département RH pour 48.100 € et du département des Travaux pour 76.000 € ;
    - à la prévision sur toute l'année 2023 d'agents prévus qu'en partie sur 2022. Cela concerne 2 agents du département des travaux pour 69.800 €, un agent du département informatique pour 49.800 €, un agent de la cellule communication pour 36.000 € et un agent de la cellule étude pour 140.400 € ;
    - à l'engagement d'un gestionnaire de projets RH pour 60.600 € ;
    - à l'engagement supplémentaire d'agents d'insertion au sein du département RH et du service des archives (+26.400 €);
    - à la diminution des remboursements en matière d'accident de travail pour un montant de 55.000 € ;
    - à l'augmentation des jetons de présence pour les conseillers de 20.900 € ;
    - à l'augmentation des pensions des anciens présidents pour 5.900 € ;
    - à l'impact positif des recettes diverses (AT, retenues cotisations) de 354.200 € ;
    - à la diminution nette de 10.200 € des interventions en faveur du personnel (rentes, soins ambulatoires et médicaux,..) ;

- une augmentation nette des frais de fonctionnement de 1.086.200 € notamment suite :
    - à une augmentation :
        - des frais d'assurances « Accident du Travail » de 416.900 €;
        - des frais de consultance IT au sein de la cellule transformation de 179.200 €.
        - des frais de maintenance informatique de 110.500 €;
        - des frais d'honoraires administratifs pour 103.100 € en lien avec la consultance informatique ;
        - des frais d'énergie de l'administration générale de 100.800 € ;
        - des frais de poste de 65.000 € ;
        - des frais de formation (centre de formation : + 30.600 €, service informatique : +22.400 €) ;
        - des frais de manifestations en faveur du personnel de 45.300 € ;
        - de frais liés à l'organisation d'examens de promotions internes de 25.300 € ;

- à une diminution de frais divers de fonctionnement pour 12.900 € ;

- une augmentation de l'intervention en faveur des maisons de quartier de 955.400 € dont 490.600 € concernent l'impact des indexations et sont répercutés au niveau de la dotation communale ;

- une diminution des subsides de 265.000 € suite :
  - à une diminution de la subvention Maribel Social de 258.400 € suite notamment à l'intégration dans le budget 2022 du décompte positif relatif à la clôture définitive de l'exercice 2019 ;
  - à une diminution du financement relatif aux primes linguistiques de 6.600 € ;

Il est à noter que ce budget 2023 tout comme le budget 2022 prévoit une activation des frais d'étude pour le département des travaux de 2,5 millions d'euros.
Ce budget prévoit également un prélèvement exceptionnel du résultat de la liquidation de Pacheco d'un montant de 1.923.800 €.
En ce qui concerne le facteur de responsabilisation (solde du FR 2022 et FR 2023) estimé à 22,5 M en dépense avec une récupération estimée auprès des hôpitaux sur base de la signature de la convention annuelle de 15,1 M; l'impact net (7,4M) a pu être neutralisé par rapport à l'impact net 2022 (5,2M) grâce au prélèvement du solde du fonds (2,2M).

Il est à noter également que ce budget ne prévoit plus de dépenses et recettes à la fonction Covid.

Pour rappel, les budgets inscrits à la fonction « 0600 – Prélèvements » se doivent d'être présentés en équilibre via le mécanisme de la facturation interne. Les impacts des prélèvements se retrouvent au sein des services concernés et sont explicités en détail dans l'annexe 5 du groupe technique.

9 Budget d'investissements

Recettes	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Interventions	6.480.247	23.393.100	13.079.000	-10.314.100	6.598.753
Aliénations	10.012.064	4.927.000	7.162.500	2.235.500	-2.849.564
Financements	7.400.888	15.964.400	18.364.400	2.400.000	10.963.512
Prélèvements	10.541.534	14.951.800	36.979.700	22.027.900	26.438.166
Facturation interne	26.997.102	39.740.400	54.398.700	14.658.300	27.401.598
Total Recettes	**61.431.835**	**98.976.700**	**129.984.300**	**31.007.600**	**68.552.465**

Dépenses	Compte 2021	Budget 2022 M	Budget 2023	B23-B22M	B23-C21
Contributions	19.770	102.000	100.000	-2.000	80.230
Investissements	***17.496.107***	***33.781.900***	***57.485.800***	23.703.900	***39.989.693***
Dette	13.073.328	13.936.600	14.564.400	627.800	1.491.072
Prélèvements	20.768.818	24.788.600	17.419.000	-7.369.600	-3.349.818
Facturation interne	26.997.102	39.740.400	54.398.700	14.658.300	27.401.598
Total Dépenses	**78.355.125**	**112.349.500**	**143.967.900**	**31.618.400**	**65.612.775**
Résultat d'investissement	*-16.923.290*	*-13.372.800*	*-13.983.600*	*-610.800*	*2.939.690*
A reporter dans le résultat d'exploitation	12.571.173	13.372.800	13.983.600	*610.800*	*1.412.427*
Résultat des exercices antérieurs	4.352.117	0	0	*0*	-4.352.117
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le présent chapitre a pour objet l'analyse des investissements prévus dans le budget 2023 ainsi que leur financement. Comme les années précédentes, le budget 2023 reprend l'ensemble des investissements envisageables pour 2023 soit un montant de 57.485.800 €.

Les investissements proposés par les directions des établissements et services pour l'exercice 2023 peuvent être résumés de la manière suivante :

Investissements par département

1. Département Action Sociale

Etablissement/Service	Budget 2023
Direction et Services Généraux	8.300 €
Back Office	34.800 €
Front Office (Antennes)	3.528.900 €
Services Transversaux	254.500 €
Total	**3.826.500 €**

Les postes principaux sont :

Front Office :

*Nouvelle antenne à Laeken (achat, aménagement et équipements)	1.990.000 €
*Travaux de maintenance et équipements des Antennes	503.600 €
*Décomptes et équipements Antenne Versailles	499.700 €
*Plan climat (mesures quickwin et panneaux photovoltaïques)	322.600 €

2. Département Emploi et Formation

Etablissement/Service	Budget 2023
Département Emploi et Formation	14.400 €
Total	**14.400 €**

Il s'agit d'équipements.

3. Département Economie Sociale et Durable

Etablissement/Service	Budget 2023
Service du linge	3.155.000 €
Autres Projets d'Insertion	632.700 €
Total	**3.787.700 €**

Les postes principaux sont :

*Travaux de maintenance et équipements (Service du Linge) 3.155.000 €
*Achat de véhicules et de matériel hardware (garage) 275.700 €
* Travaux et installation de panneaux solaires (Maraîchage Urbain) 150.000 €

4. Département Etablissements et Soins Médicaux

Etablissement/Service	Budget 2023
Direction	6.000 €
Aux Ursulines	977.900 €
Centre d'hébergement pour personnes handicapées Médori	284.600 €
Centres de jour pour personnes handicapées Delta et Médori	159.700 €
Maison Vésale	357.300 €
Résidence Sainte-Gertrude	895.500 €
Maison Heysel	2.043.900 €
Service d'Aide Familiale	17.900 €
Appartements Supervisés	112.900 €
Résidence Les Eglantines	580.000 €
Home Juliette Herman	457.500 €
Total	**5.893.200 €**

Les postes principaux sont :

Maison Heysel
* Travaux de maintenance et équipements 784.100 €
*Reconfiguration mode de préparation et livraison des repas 635.000 €
*Rénovation du couloir administratif 400.000 €
* Installation régulation production de chauffage et eau chaude sanitaire 224.800 €

Aux Ursulines
*Reconfiguration mode de préparation et livraison des repas 500.000 €
*Travaux de maintenance et équipements 327.900 €
*Pose de panneaux solaires 150.000 €

Résidence Sainte-Gertrude

* Equipements des chambres rénovées	466.800 €
*Travaux de maintenance et équipements	228.700 €
* Rénovation et mise en conformité	100.000 €
*Mise en conformité des installations électriques	100.000 €

5. Département Patrimoine Immobilier

Etablissement/Service	Budget 2023
Patrimoine privé	28.086.200 €
BYRRH	40.000 €
Logements de transit	1.126.100 €
Régie des travaux	336.500 €
Patrimoine non-bâti	625.000 €
Résidences pour personnes âgées	2.488.200 €
850 logements	1.876.900 €
1000 logements	250.000 €
Patrimoine bâti - frais de structure	87.000 €
Gestion technique	5.000 €
Total	**34.920.900 €**

Les postes principaux sont :

Secteur Bâti :

* Prospection immobilière :	3.500.000 €
* Masui 111 (Achat, honoraires architectes,…)	1.252.700 €
* Osier Fleuri/Paroisse (achat de parcelles)	1.000.000 €
* Rénovations/constructions dont principalement :	21.804.400 €
- Haute/Abricotier (Travaux, … : 14.196.000 €)	
- Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, … : 2.194.400 €)	
- Quai au Foin 1 à 5 (Travaux, … : 1.680.000 €)	
- Plan général de rénovation (1.500.000 €)	
- Van der Weyden (Travaux, … : 888.000 €)	
- Allée des Moutons (Honoraire architectes, … : 870.000 €)	
-Ilot Louvain-Pavie (Travaux, … : 480.000 €)	
* Maintenances et remises en état locatif	3.597.900 €
* Plan climat (HVAC et panneaux photovoltaïques Bockstael 88-114)	680.000 €
* Programme de revitalisation urbaine PDV 2021-2025 :	626.300 €
* Travaux énergétiques	500.000 €

Secteur Non-Bâti :

* Aménagement/valorisation de terrains	625.000 €

6. Département Généraux

Etablissement/Service	Budget 2023
Autres départements et services supports	136.200 €
Frais Généraux - Administration Générale	6.321.200 €
Département Informatique	2.585.700 €
Total	**9.043.100 €**

Les postes principaux sont :

*Rénovation des façades rue Haute 3.917.200 €
* Investissements corporate en matériel informatique (hardware & software) 2.568.000 €
*Amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments de l'AG 1.500.000 €
*Travaux de maintenance dans les bâtiments de l'AG 414.000 €
*Aménagement de la cour (travaux d'étanchéité) 250.000 €
*Plan climat (panneaux photovoltaïques) 220.000 €

Investissements par nature comptable

Nature comptable	Montant	%
Constructions, grosses réparations et transformation de bâtiments	31.581.500 €	54,94%
Maintenance des bâtiments	11.782.400 €	20,50%
Achat de terrains et de bâtiments	6.095.200 €	10,60%
Achat de matériel	2.952.200 €	5,14%
Achat corporate de matériel informatique (hardware et software)	2.569.000 €	4,47%
Achat de mobilier	1.209.500 €	2,10%
Aménagement de terrains - travaux d'infrastructure	550.000 €	0,96%
Achat de matériel roulant	376.000 €	0,65%
Immobilisations incorporelles	340.000 €	0,59%
Patrimoine artistique	30.000 €	0,05%
Total	**57.485.800 €**	**100,00%**

Investissements par mode de financement

Mode de financement	Montant	%
Fonds de réserves d'investissement	30.189.300 €	52,52%
Emprunts	16.573.100 €	28,83%
Subsides	10.431.000 €	18,15%
Capitaux Ursulines	279.900 €	0,49%
Legs Hicguet	12.500 €	0,02%
TOTAL	**57.485.800 €**	**100,00%**

10 Décision

Vu les articles 26 bis §1er 1°, 88 §1 et 112 bis de la loi organique des C.P.A.S.;

Vu le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 1995 et les arrêtés d'exécution du Collège réuni ;

Vu l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 13 avril 1994 et ses modifications subséquentes ;

Vu la circulaire budgétaire 2023 des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis du groupe technique, conformément à l'article 11 de l'arrêté du 26/10/95 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune portant règlement général de la comptabilité des Centres Publics d'Action Sociale de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'avis favorable du Comité de Direction ;

Vu la prise d'acte du projet de budget 2023 par le Conseil de l'action sociale en séance du 2 novembre 2022;

Vu l'avis émis par le Comité de Concertation Ville-CPAS du 7 novembre 2022 ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

1) d'arrêter le budget de l'exercice 2023, prévoyant une intervention de la Ville de 90.848.500,-€ dans le manque de ressources du C.P.A.S. et de 5.255.300,-€ comme contribution spécifique dans le cadre des différentes interventions régionales transitant par la Ville;

2) de soumettre le présent budget à l'approbation du Conseil Communal ;

3) d'autoriser l'envoi du budget 2023 dans le même temps au Collège réuni

Le Directeur,	La Conseillère-adjointe,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

11 Table des matières

1 INTRODUCTION....1

2 BUDGET D'EXPLOITATION 2023....3

2.1. DOTATION COMMUNALE....3
2.2 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR RUBRIQUE ECONOMIQUE....4
2.3 PRESENTATION DU BUDGET D'EXPLOITATION PAR DEPARTEMENT....9

3 DÉPARTEMENT ACTION SOCIALE....10

3.1 ACTION SOCIALE....10
3.2 RENOBRU....13

4 DÉPARTEMENT EMPLOI ET FORMATION....14

4.1 DIRECTION ET CONVENTION ACTIRIS....14
4.2 MISES A L'EMPLOI....15

5 DÉPARTEMENT ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE....17

5.1 DIRECTION....17
5.2 SERVICE DU LINGE....18
5.3 AUTRES PROJETS D'ECONOMIE SOCIALE....18

6 DÉPARTEMENT ETABLISSEMENTS ET SOINS MÉDICAUX....20

6.1 DIRECTION ETABLISSEMENTS ET SOINS MEDICAUX....20
6.2 MAISONS DE REPOS ET MAISONS DE REPOS ET DE SOINS....21
6.3 INSTITUTIONS D'HEBERGEMENT POUR JEUNES – HOME J. HERMAN....22
6.4 INSTITUTIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES – CENTRES DELTA ET MEDORI ET APPARTEMENTS SUPERVISES....23
6.5 SERVICE AIDE AUX FAMILLES....24

7 DÉPARTEMENT PATRIMOINE IMMOBILIER....25

8 DÉPARTEMENTS GÉNÉRAUX....28

9 BUDGET D'INVESTISSEMENTS....31

INVESTISSEMENTS PAR DEPARTEMENT....31
INVESTISSEMENTS PAR NATURE COMPTABLE....34
INVESTISSEMENTS PAR MODE DE FINANCEMENT....34

10 DÉCISION....35

11 TABLE DES MATIÈRES....36